



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 23 mai 2022

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MEAUX
A l'attention de
Madame Elisabeth GONCALVES

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 5 mai 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 509 22 00003, déposée par le Groupement Forestier des Bordes l'Abbé, représenté par Mme Audren HUSSON, pour la construction d'un hangar destiné à abriter le matériel agricole et forestier sur le territoire de la commune de Villeneuve les Bordes

La commission s'est réunie le jeudi 19 mai 2022 pour examiner ce Permis de Construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le Groupement Forestier des Bordes l'Abbé exploite des parcelles forestière et dispose de matériels. Le projet est donc reconnu comme nécessaire à l'exploitation forestière.

Par ailleurs, Mme Audren HUSSON est associée d'une exploitation agricole cultivant des parcelles voisines au projet.

Le projet est donc reconnu comme nécessaire à l'activité agricole.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Vincent JECHOUX

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil